

7

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

7.1	COMPTES ANNUELS	396
7.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	399
7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	436



7.1 COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre 2024

Actif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Opérations interbancaires et assimilées		3 032 537	2 028 049
Caisse, banques centrales*		1 368 918	
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit*	3	1 663 619	2 028 049
Opérations avec la clientèle	4	171 453	175 455
Opérations sur titres		2 508 476	2 883 466
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	140 729	183 863
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 367 747	2 699 603
Valeurs immobilisées		6 837 630	6 757 046
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	286 926	206 338
Parts dans les entreprises liées	6-7	6 550 694	6 550 688
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	11	20
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	117 907	66 433
Comptes de régularisation et actifs divers		480 024	427 361
Autres actifs	9	419 904	375 432
Comptes de régularisation	9	60 120	51 929
TOTAL ACTIF		13 148 027	12 337 809

* Cf. note 3.

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Opérations interbancaires et assimilées		2 634 643	2 236 135
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 634 643	2 236 135
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 334 326	2 969 987
Dettes représentées par un titre	13	483 488	406 985
Comptes de régularisation et passifs divers		428 683	391 061
Autres passifs	14	406 375	363 911
Comptes de régularisation	14	22 308	27 150
Provisions et dettes subordonnées		358 472	354 045
Provisions	15-16-17	52 382	49 069
Dettes subordonnées	18	306 091	304 976
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		37 149	37 149
Capitaux propres hors FRBG :	19	5 871 265	5 942 447
Capital souscrit		513 548	511 619
Primes d'émission		2 630 367	2 596 432
Réserves		63 285	63 092
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 935 880	1 587 444
Resultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		728 186	1 183 860
TOTAL PASSIF		13 148 027	12 337 809

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financements	26		
Engagements de garantie	26	2 042 441	1 353 405
Engagements sur titres	26		

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	26	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	26		
Engagements sur titres	26		

Compte de résultat au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	27	104 102	96 515
Intérêts et charges assimilés	27	(271 154)	(227 876)
Revenus des titres à revenu variable	28	728 256	1 326 926
Commissions (produits)	29	3 594	4 077
Commissions (charges)	29	(6 356)	(6 347)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	16 169	2 834
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	177 658	1 727
Autres produits d'exploitation bancaire	32	24 210	25 454
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(24 201)	(25 550)
Produit net bancaire		752 279	1 197 761
Charges générales d'exploitation	33	(55 614)	(46 469)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(9)	(9)
Résultat brut d'exploitation		696 656	1 151 283
Coût du risque	34		
Résultat d'exploitation		696 656	1 151 283
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		696 656	1 151 283
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	31 530	32 577
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		728 186	1 183 860

7.2 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Sommaire des notes annexes

NOTE 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2024	401	NOTE 5	TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	413
1.1	Cadre juridique et financier	401	5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie	414
1.2	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2024	401	5.2	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	414
1.3	Événements postérieurs à l'exercice 2024	401	5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	415
NOTE 2	PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES	401	5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	415
2.1	Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature	401	NOTE 6	TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES	416
2.2	Immobilisations	405	6.1	Valeur estimative des titres de participation	417
2.3	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	405	NOTE 7	VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	418
2.4	Dettes représentées par un titre	405	7.1	Immobilisations financières	418
2.5	Provisions	405	7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	418
2.6	Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	405	NOTE 8	ACTIONS PROPRES	419
2.7	Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels	406	NOTE 9	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	419
2.8	Opérations en devises	406	NOTE 10	DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF	420
2.9	Engagements hors-bilan	407	NOTE 11	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	420
2.10	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	407	NOTE 12	COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	420
2.11	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	407	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	420
2.12	Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise	408	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	421
2.13	Charges et produits exceptionnels	408	12.3	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	421
2.14	Impôts sur les bénéficiaires (charge fiscale)	409			
NOTE 3	CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR	409			
NOTE 4	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	410			
4.1	Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	410			
4.2	Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	410			
4.3	Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	411			
4.4	Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique	412			

NOTE 13	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	422	NOTE 26	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS	431
13.1	Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	422	NOTE 27	PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	431
13.2	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	422	NOTE 28	REVENUS DES TITRES	432
NOTE 14	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	423	NOTE 29	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	432
NOTE 15	PROVISIONS	423	NOTE 30	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	432
NOTE 16	ÉPARGNE-LOGEMENT	424	NOTE 31	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	433
NOTE 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES	424	NOTE 32	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	433
NOTE 18	DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	425	NOTE 33	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	434
NOTE 19	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)	425	33.1	Effectif par catégorie de personnel	434
NOTE 20	COMPOSITION DES FONDS PROPRES	426	NOTE 34	COÛT DU RISQUE	434
NOTE 21	OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	426	NOTE 35	RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	434
NOTE 22	OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES	426	NOTE 36	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	435
NOTE 23	OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	427	NOTE 37	AFFECTATION DES RÉSULTATS	435
NOTE 24	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	427	NOTE 38	IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS	435
24.1	Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle	429	NOTE 39	RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	435
24.2	Instruments financiers à terme : juste valeur	430	NOTE 40	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	435
NOTE 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS	430			

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2024

1.1 Cadre juridique et financier

La société Amundi est une société anonyme au capital de 513 548 155 euros (soit 205 419 262 actions de 2,50 euros de valeur nominale).

Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.

Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.

Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La Société est détenue à hauteur de :

- 68,67 % par le groupe Crédit Agricole ;
- 30,36 % par le public (y compris les salariés) ;
- 0,97 % en auto-détention.

1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2024

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Le groupe Amundi a annoncé le 23 septembre 2024, par voie de communiqué de presse, le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait été autorisé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2023.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 04 octobre 2024.

Plus de 2 000 collaborateurs issus de 15 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 771 628 actions nouvelles (soit 0,4 % du capital) pour un montant global de 36,3 millions d'euros.

Cette augmentation de capital est intervenue le 31 octobre 2024 en portant le nombre d'actions composant le capital d'Amundi à 205 419 262 actions. Au 31 décembre 2024, les salariés du groupe détiennent 2,1 % du capital contre 1,4 % au 31 décembre 2023.

1.3 Événements postérieurs à l'exercice 2024

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

Note 2 PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent à l'exception du changement mentionné au niveau de la note 3.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes à Amundi, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

- L'utilisation des systèmes de notation externes et / ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.
- Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Amundi constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC N° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé ;
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique " solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés " du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Amundi dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique " Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés " du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Amundi n'a pas opéré, en 2023, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

Les actions propres rachetées par Amundi dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées dans un portefeuille de placement. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-07.

2.2 Immobilisations

Amundi applique le règlement 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.5 Provisions

Amundi applique le règlement 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.6 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relève de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte est de 37 148 962,00 euros.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2024, les engagements financiers à terme s'élèvent à 665 372 milliers d'euros.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC N° 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07 ;
- les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées *via* une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Credit Valuation Adjustment) CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (*Credit Default Swap*) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi. Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régime à prestations définies

Amundi a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée

Depuis 2021, Amundi applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,90 % ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,34 %.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi AM a formalisé un contrat d'assurance « Indemnités Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Plan d'attribution d'actions

Des plans d'attributions d'actions de performance accordées à certaines catégories de salariés ont été mis en place.

Ces actions, livrées au terme d'une période d'acquisition entre 1 et 5 ans, font préalablement l'objet d'un rachat.

Elles feront l'objet d'une refacturation aux sociétés employeuses du groupe lors de la livraison des actions.

Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

Plans d'attributions d'actions de performance

Date de l'Assemblée Générale autorisant le plan	16/05/2019	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021
Date du Conseil d'Administration	28/04/2021	28/04/2022	28/04/2022	27/04/2023	27/04/2023	25/04/2024	25/04/2024
Date d'attribution des actions	28/04/2021	28/04/2022	18/05/2022	27/04/2023	12/05/2023	25/04/2024	24/05/2024
Nombre d'actions attribuées	341 180	465 270	8 160	433 140	12 980	317 020	10 390
Modalités de règlement	Actions Amundi						
Période d'acquisition des droits	28/04/2021 02/05/2024	28/04/2022 02/05/2025	28/04/2022 03/05/2027	27/04/2023 05/05/2026	27/04/2023 04/05/2028	25/04/2024 05/05/2027	24/05/2024 06/05/2029
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui						
Conditions de présence	Oui						
Actions restantes au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	310 960	443 120	6 528	419 940	12 980	-	-
Actions attribuées au cours de la période	-	-	-	-	-	317 020	10 390
Actions livrées au cours de la période	304 970	-	1 632	-	2 596	-	-
Actions annulées ou caduques au cours de la période	5 990	12 070	-	13 130	-	10 320	-
Actions restantes au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	-	431 050	4 896	406 810	10 384	306 700	10 390

Juste valeur d'une action

Tranche 1	62,88 euros	45,47 euros	53,60 euros	45,82 euros	54,00 euros	52,23 euros	60,75 euros
Tranche 2	n.a.	n.a.	49,62 euros	n.a.	49,94 euros	n.a.	56,61 euros
Tranche 3	n.a.	n.a.	45,47 euros	n.a.	45,82 euros	n.a.	52,23 euros
Tranche 4	n.a.	n.a.	41,08 euros	n.a.	41,47 euros	n.a.	47,67 euros
Tranche 5	n.a.	n.a.	36,76 euros	n.a.	37,12 euros	n.a.	43,11 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du groupe (RNPG), le niveau de collecte, le coefficient d'exploitation du Groupe.

(2) Quantité d'actions sur la base d'une réalisation des conditions de performance à 100 %.

Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.14 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2019, 16 entités avaient signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Suite à la signature, le 15 avril 2010, d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale. Ce groupe, en plus d'Amundi S.A, est composé des 17 sociétés suivantes :

- CPR Asset Management ;
- Amundi Finance ;
- Amundi Intermédiation ;
- Société Générale Gestion ;
- Amundi AM ;
- Amundi Immobilier ;
- Amundi Private Equity Funds ;
- Amundi ESR ;
- Amundi Finance Emissions ;
- LCL Emissions ;
- BFT Invest Manager ;
- Amundi India Holding ;
- Amundi Ventures ;
- Valinter 19 ;
- Valinter 20 ;
- SNC Amundi IT Services ;
- ANATEC.

Note 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023	
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
• à vue	63 066				63 066	3	63 069	958 747
• à terme	360 000	858 472	266 211	104 496	1 589 179	11 372	1 600 550	1 065 054
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	423 066	858 472	266 211	104 496	1 652 244	11 375	1 663 619	2 023 801
Dépréciations (a)								
VALEURS NETTES AU BILAN	423 066	858 472	266 211	104 496	1 652 244	11 375	1 663 619	2 023 801
Comptes ordinaires								4 248
Comptes et avances à terme								
Total								4 248
Dépréciations (b)								
VALEUR NETTE AU BILAN								4 248
TOTAL	423 066	858 472	266 211	104 496	1 652 244	11 375	1 663 619	2 028 049

(1) Les réserves obligatoires et les dépôts auprès de la Banque de France ont été reclassés du poste « Créances sur les établissements de crédit » vers le poste « Caisse, Banques centrales » pour 1 368 918k € dans les comptes au 31 décembre 2024. Ils s'élevaient à 523 192k € dans les comptes au 31 décembre 2023.

Note 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales							
Autres concours à la clientèle	56 780		113 900		170 680	773	171 453
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN	56 780		113 900		170 680	773	171 453

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France (y compris DOM-TOM)	159 700	165 600
Autres pays de l'U.E.	400	
Autres pays d'Europe	10 580	9 307
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes internationaux		
Total en principal	170 680	174 907
Créances rattachées	773	548
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	171 453	175 455

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	159 700				
Autres pays de l'U.E.	400				
Autres pays d'Europe	10 580				
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	773				
VALEUR AU BILAN	171 453				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	165 600				
Autres pays de l'U.E.					
Autres pays d'Europe	9 307				
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux					
Créances rattachées	548				
VALEUR AU BILAN	175 455				

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financière	26 880				
Entreprises	143 800				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	773				
VALEUR AU BILAN	171 453				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Sociétés financières	79 307				
Entreprises	95 600				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	548				
VALEUR AU BILAN	175 455				

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

	31/12/2024				31/12/2023
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Effets publics et valeurs assimilées :					
• dont surcote restant à amortir					
• dont décote restant à amortir					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan					
Obligations et autres titres à revenu fixe :		15 672		125 000	140 672
Émis par organismes publics					
Autres émetteurs		15 672		125 000	140 672
• dont surcote restant à amortir					
• dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		77		77	526
Dépréciations		(20)		(20)	(102)
Valeur nette au bilan		15 729		125 000	140 729
Actions et autres titres à revenu variable :	7 197	2 370 710		2 377 907	2 720 921
Créances rattachées					
Dépréciations		(10 161)		(10 161)	(21 318)
Valeur nette au bilan	7 197	2 360 550		2 367 747	2 699 603
TOTAL	7 197	2 376 279		125 000	2 508 476
VALEURS ESTIMATIVES	7 197	2 444 977		125 000	2 577 174

La valeur estimée des plus values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à **68 769 milliers** d'euros au 31 décembre 2024 contre 63 042 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours Nets 31/12/2024	Encours Nets 31/12/2023
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Établissements de crédit	140 672	183 439
Sociétés financières	2 377 310	2 720 234
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	597	688
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 518 579	2 904 360
Créances rattachées (note 5.1)	77	526
Dépréciations (note 5.1)	(10 181)	(21 420)
VALEURS NETTES AU BILAN	2 508 476	2 883 466

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024				31/12/2023			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés			7 507	7 507			11 778	11 778
Titres non cotés	140 672		2 370 401	2 511 073	183 439		2 709 143	2 892 582
Créances rattachées (note 5.2)	77			77	526			526
Dépréciations (note 5.2)	(20)		(10 161)	(10 181)	(102)		(21 318)	(21 420)
VALEURS NETTES AU BILAN	140 729		2 367 747	2 508 476	183 863		2 699 603	2 883 466

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur Brute (Obligations et autres titres à revenu fixe)			14 917	125 755	140 672	77	140 749
Dépréciations Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5.3)				(20)	(20)		(20)
VALEUR NETTE AU BILAN			14 917	125 735	140 652	77	140 729
Effets publics et valeurs assimilées							
Valeur Brute Effets publics et valeurs assimilées							
Dépréciations Effets publics et valeurs assimilées (Note 5.3)							
VALEUR NETTE AU BILAN							

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	Encours Nets 31/12/2024	Encours Nets 31/12/2023
France (y compris DOM-TOM)	15 672	58 439
Autres pays de l'U.E.	125 000	125 000
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	140 672	183 439
Créances rattachées (Note 5.4)	77	526
Dépréciations (Note 5.4)	(20)	(102)
VALEUR NETTE AU BILAN	140 729	183 863

Note 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES

Situation au 31/12/2024											
Société	Devise	informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute	Valeur nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Amundi SA											
1) PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)											
2) PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (10 À 50 % DU CAPITAL)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	548 194	23,87 %	227 358	227 358			219 082	159 042	31 768
3) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)											
AMUNDI AM	EUR	1 143 616	5 272 075	100,00 %	5 323 774	5 323 774			1 752 090	1 048 823	449 822
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	39 985	99,99 %	63 989	63 989			117 847	36 745	46 638
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	53 725	59,93 %	33 998	33 998			44 839	24 539	11 230
BFT GESTION	EUR	1 600	13 799	99,99 %	60 374	60 374			69 476	16 900	14 522
CPR ASSET MANAGEMENT	EUR	53 446	39 761	86,36 %	99 563	99 563			360 681	113 440	95 696
SOCIETE GENERALE GESTION	EUR	567 034	47 964	100,00 %	737 437	737 437			380 446	72 245	72 683
4) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (10 À 50 % DU CAPITAL)											
5) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (1 À 10 % DU CAPITAL)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1 % du capital de Amundi SA											
	EUR				4 505	4 201					0
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 550 997	6 550 694					

L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	6 550 997	6 550 694	6 550 997	6 550 688
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations	(304)		(310)	
Valeur nette au bilan	6 550 694	6 550 694	6 550 688	6 550 688
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés				
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés				
• Titres cotés	286 926	316 603	286 926	206 338
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations			(80 588)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	286 926	316 603	206 338	206 338
Valeur nette au bilan	286 926	316 603	206 338	206 338
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	6 837 620	6 867 297	6 757 026	6 757 026

(en milliers d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	6 550 997	6 550 694	6 550 997	6 550 688
Titres cotés	286 926	316 603	286 926	206 338
TOTAL	6 837 923	6 867 297	6 837 923	6 757 026

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2024	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2024
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	6 550 997				6 550 997
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(310)		6		(304)
VALEUR NETTE AU BILAN	6 550 688		6		6 550 694
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	286 926	(0)			286 926
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(80 588)		80 588		(0)
VALEUR NETTE AU BILAN	206 338	(0)	80 588		286 926
TOTAL	6 757 026		80 594		6 837 620

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2024	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	90		(44)		46
Amortissements et dépréciations	(70)		34		(36)
VALEUR NETTE AU BILAN	20		(9)		11
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	(420)				(420)
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	20		(9)		11

Note 8 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total
Nombre	138 767	1 853 718		1 992 485
Valeurs comptables	8 909	110 657		119 566
Valeurs de marché	8 909	108 998		117 907
				1 247 998

Les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en portefeuille de transaction, les actions propres détenues dans le cadre de la couverture d'un plan d'attributions d'actions sont comptabilisées en portefeuille de placement.

Note 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	6 312	7 952
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽²⁾	413 592	367 480
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	419 904	375 432
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	52 740	49 072
Charges constatées d'avance	274	253
Charges à répartir	755	1 711
Autres comptes de régularisation	6 351	893
Valeur nette au bilan	60 120	51 929
TOTAL	480 024	427 361

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 2 490 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2024
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	102 317	7 377	(97 553)		2	12 143
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
TOTAL	102 317	7 377	(97 553)		2	12 143

Note 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
• à vue	960 300				960 300	77	960 377
• à terme	121 379	496 072	1 050 000		1 667 451	6 815	1 674 266
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	1 081 679	496 072	1 050 000		2 627 751	6 892	2 634 643

Note 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2024				31/12/2023		
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs							
Comptes d'épargne à régime spécial							
• à vue							
• à terme							
Autres dettes envers la clientèle	565 400	142 000	2 605 300		3 312 700	21 626	3 334 326
• à vue	41 400				41 400	3	41 403
• à terme	524 000	142 000	2 605 300		3 271 300	21 623	3 292 923
Valeurs données en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	565 400	142 000	2 605 300		3 312 700	21 626	3 334 326

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
France (y compris DOM-TOM)	2 646 700	2 525 400
Autres pays de l'U.E.	666 000	421 000
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 312 700	2 946 400
Dettes rattachées	21 626	23 587
VALEURS AU BILAN	3 334 326	2 969 987

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	3 312 700	2 946 400
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	3 312 700	2 946 400
Dettes rattachées	21 626	23 587
VALEUR AU BILAN	3 334 326	2 969 987

Note 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables		58 854	281 708	135 251	475 813	7 675	406 985
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN		58 854	281 708	135 251	475 813	7 675	406 985

13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en milliers d'euros)	Durée résiduelle	Durée résiduelle	Durée résiduelle	Encours	Encours
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2024	31/12/2023
Euro	50 922	272 201	135 251	458 374	386 565
• taux fixe					
• taux variable	50 922	272 201	135 251	458 374	386 565
Autres devises de l'Union européenne	7 932	9 507		17 438	19 402
• taux fixe					
• taux variable	7 932	9 507		17 438	19 402
Dollar					
• taux fixe					
• taux variable					
Yen					
• taux fixe					
• taux variable					
Autres devises					
• taux fixe					
• taux variable					
Total principal	58 854	281 708	135 251	475 813	405 967
• Taux fixe					
• Taux variable	58 854	281 708	135 251	475 813	405 967
Dettes rattachées	7 675			7 675	1 019
VALEUR AU BILAN	66 529	281 708	135 251	483 488	406 985

Note 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	5 525	8 284
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	400 850	355 627
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	406 375	363 911
Comptes de régularisation		
• Comptes d'encaissement et de transfert		
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 554	1 371
• Produits constatés d'avance		
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		732
• Autres charges à payer	20 515	25 036
• Autres comptes de régularisation	240	11
Valeur au bilan	22 308	27 150
TOTAL	428 683	391 061

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2024
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	49 069	3 313				52 382
VALEUR AU BILAN	49 069	3 313				52 382

Note 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Néant.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle au 31/12/N-1	389	871
Coûts des services rendus sur la période	20	53
Coût financier	15	34
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		(2)
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		
(Gains) / pertes actuariels	(70)	(567)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	354	389

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	820	803
Rendement attendu des actifs	30	20
Gains/pertes actuariels	25	-3
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	875	820

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Coûts des services rendus sur la période	20	53
Coût financier	15	34
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	35	87

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle au 31/12/N	354	389
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	(875)	(820)
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N	521	431

Note 18 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2024						31/12/2023
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme			300 000		300 000	6 091	306 091
• Euro			300 000		300 000	6 091	306 091
• Dollar							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
VALEURS AU BILAN			300 000		300 000	6 091	306 091

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	511 619	4 246 968			1 183 860	5 942 447
Dividendes versés au titre de 2023		(835 426)				(835 426)
Variation de capital	1 929					1 929
Variation des primes et réserves		34 128				34 128
Affectation du résultat social		1 183 860			(1 183 860)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2024					728 186	728 186
Autres variations						
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	513 548	4 629 530			728 186	5 871 265

Le capital social est composé de 205 419 262 actions de 2,50 euros de valeur nominale.

Le montant des dividendes distribués par AMUNDI SA s'élève à 835 426 milliers d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 3 631 milliers d'euros.

L'augmentation du capital de 1 929 milliers d'euros réservée aux salariés en date du 31/10/2024.

Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	5 871 265	5 942 447
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs	306 091	304 976
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 214 505	6 284 571

Note 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 850 801	1 739 173
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 663 619	1 504 856
Sur la clientèle	171 453	175 455
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 729	58 863
Dettes	6 275 060	5 511 098
Sur les établissements de crédits et institutions financières	2 634 643	2 236 135
Sur la clientèle	3 334 326	2 969 987
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	306 091	304 976
Engagements donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	12 919 101	13 068 819	12 128 138	12 275 254
Autres devises de l'Union Européenne	116	17 498	79	19 660
Franc Suisse				
Dollar	2 906	58 804	3 227	36 350
Yen	225 897	1	206 343	3 830
Autres devises	7	2 906	22	2 713
TOTAL	13 148 027	13 148 027	12 337 809	12 337 809

Note 23 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme				
Devises				
Euros				
Prêts et emprunts en devises	61 379		41 566	
TOTAL	61 379		41 566	

Note 24 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024			31/12/2023
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	34 519	445 208	479 727	424 008
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	34 519	445 208	479 727	424 008
Swaps de taux d'intérêt	34 519	100 743	135 262	131 901
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		33 915	33 915	38 041
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		310 551	310 551	254 066
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		219 559	219 559	187 873
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				

	31/12/2024			31/12/2023
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations de gré à gré		219 559	219 559	187 873
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		219 559	219 559	187 873
* Vendus				
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	34 519	664 767	699 286	611 881

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total au 31/12/2024			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	15 743	33 519	86 000	15 743	33 519	86 000			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	34 179	256 120	20 251	34 179	256 120	20 251			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	84 101	135 458		84 101	135 458				
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	134 023	425 097	106 251	134 023	425 097	106 251			
Opérations de change à terme		33 915			33 915				
TOTAL GÉNÉRAL	134 023	459 012	106 251	134 023	459 012	106 251			

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	4 652	135 262	437	131 901
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	(3 811)	530 110	(9 391)	441 939
Sous total	842	665 372	(8 954)	573 840
Opérations de change à terme	(30)	33 915	(22)	38 041
TOTAL	811	699 286	(8 976)	611 881

Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	7 946		7 946	75		75
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	7 946		7 946	75		75
Dont risques sur contrats de :						
Taux d'intérêt, change et matières premières	4 645		4 645	406		406
Dérivés actions et sur indices	3 301		3 301	(332)		(332)
Total avant effet des accords de compensation	7 946		7 946	75		75
Incidences des accords de compensation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	7 946		7 946	75		75

Note 26 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 042 441	1 353 405
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	2 042 441	1 353 405
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle	2 042 441	1 353 405
Engagements sur titres		
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
• Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS REÇUS	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Note 27 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	89 615	79 603
Sur opérations avec la clientèle	8 894	8 854
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 589	6 643
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	5	1 415
Intérêts et produits assimilés	104 102	96 515
Sur opérations avec les établissements de crédit	(125 973)	(87 406)
Sur opérations avec la clientèle	(111 776)	(131 786)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(1 143)	(1 299)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(28 803)	(5 979)
Autres intérêts et charges assimilées	(3 459)	(1 405)
Intérêts et charges assimilées	(271 154)	(227 876)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS	(167 052)	(131 361)

(1) Dont 15 019 milliers d'euros au titre des charges relatives aux dettes subordonnées.

Note 28 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	727 909	1 326 119
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	347	807
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	728 256	1 326 926
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	728 256	1 326 926

Note 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		(6 356)	(6 356)		(6 347)	(6 347)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	3 594		3 594	4 077		4 077
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	3 594	(6 356)	(2 761)	4 077	(6 347)	(2 270)

Note 30 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Solde des opérations sur titres de transaction	1 117	1 542
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	15 052	1 292
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	16 169	2 834

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(7 377)	(26 364)
Reprises de dépréciations	97 553	16 420
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	90 176	(9 944)
Plus-values de cession réalisées	99 503	15 726
Moins-values de cession réalisées	(12 021)	(4 055)
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	87 482	11 671
Solde des opérations sur titres de placement	177 658	1 727
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	177 658	1 727

Note 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	24 210	25 448
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	24 210	25 448
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	(24 201)	(25 543)
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(24 201)	(25 543)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	9	(95)

Note 33 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(3 947)	(1 738)
Charges sociales	(1 736)	(694)
Intéressement et participation	(111)	(80)
Impôts et taxes sur rémunérations	(516)	(484)
Total des charges de personnel	(6 310)	(2 996)
Refacturation et transferts de charges de personnel	12	9
Frais de personnel nets	(6 298)	(2 988)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(2 590)	(4 716)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(49 211)	(40 462)
Total des charges administratives	(51 801)	(45 178)
Refacturation et transferts de charges administratives	2 485	1 697
Frais administratifs nets	(49 316)	(43 481)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(55 614)	(46 469)

Effectif par catégorie de personnel

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	9	10
Non-cadres	1	1
TOTAL	10	11
Dont : France	10	11
Étranger		
Dont personnel mis à disposition		

Note 34 COÛT DU RISQUE

Néant.

Note 35 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant.

Note 36 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le bénéfice fiscal du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 702 533 224 euros.

La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 208 388 188 euros.

La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société tête de groupe s'élève à 180 573 258 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

Individuellement et en l'absence d'intégration fiscale, Amundi n'aurait pas payé d'impôt au 31 décembre 2024.

Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

Note 37 AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)	31/12/2024
Bénéfice de l'exercice	728 185 781
Affectation Réserve légale	
Report à nouveau antérieur	1 935 879 785
Total (bénéfice distribuable)	2 664 065 566
Affectation	
Distribution Dividende	873 031 864
Report à nouveau après affectation	1 791 033 702
TOTAL	2 664 065 566

Ces éléments sont présentés sur la base de l'affectation qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

Note 38 IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Néant.

Note 39 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Amundi a versé 2 367 milliers d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.

Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration sont présentés dans le chapitre 2.4.3 « rémunération des mandataires sociaux » du document d'enregistrement universel.

Note 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui présente le changement de méthode comptable relatif à la présentation des réserves obligatoires et des dépôts

auprès de la Banque de France reclassés de la rubrique « Créances sur les établissements de crédit » vers la rubrique « Caisse, Banques centrales » à l'actif du bilan individuel annuel.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation non cotés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à 6,6 milliards d'euros et est détaillée dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.2 des notes annexes aux états financiers annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres ou la conjoncture économique.</p> <p>Compte tenu de la part de jugement de la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> actualiser par entretien notre compréhension des procédures mises en place par la société Amundi afin d'évaluer les titres de participation non cotés ; contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres ; contrôler, par sondages, les agrégats financiers retenus dans l'estimation de la valeur d'utilité des titres en les rapprochant des bilans et comptes de résultat de clôture des participations évaluées ; comparer, le cas échéant, les niveaux de multiples retenus dans les calculs de valeur d'utilité avec des benchmarks externes ; enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée être inférieure au prix d'acquisition, examiner la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité. <p>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi par votre assemblée générale du 16 novembre 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2021 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la quatrième année, dont respectivement vingt-huit années et quatre années depuis que la société est devenue un établissement de crédit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés

de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 31 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

Forvis Mazars S.A.

Jean Latorzeff

Jean-Baptiste Meugniot

